



## Dossier surendettement au tribunal

Par **Mirabelle05**, le **10/03/2018** à **11:29**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Dans le cadre du dossier cité en référence, j'ai besoin de votre aide bien que le dossier soit aux mains du Tribunal de Versailles.

Nous avons reçu un courrier demandant l'état de situation actuelle.

Lors de la constitution du dossier en mars 2015, je n'ai pas mentionné que mon employeur m'avait octroyé des actions celles-ci étant bloquées pendant 4 ans et n'ayant pas de valeur faciale à cette date (sur conseil de la conseillère du Crésus).

Aujourd'hui, celles-ci sont déblocables et pourraient me permettre d'acheter au concessionnaire, le véhicule dont la location avec achat se termine le 1er juin 2018.

Le Juge n'ayant pas statué sur le dossier, au vu des délais de traitement du Tribunal, je ne sais pas si je peux quand même les vendre pour solder le dossier et ne plus avoir d'encours auprès d'eux. Cela me permettrait également de pouvoir rembourser les anciens créanciers n'ayant plus à charge les factures du véhicule.

Pouvez-vous m'aider au vu de cette situation car je dois transmettre les documents avant le 30 avril 2018.

Ai-je le droit de débloquer ces actions sans que cela nous porte préjudice ?

Merci pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **10/03/2018** à **12:43**

Bjr

Dans un dossier de surendettement, il y a toujours la clause de "retour à meilleure fortune"  
La vente de ces actions en est un cas, vous êtes dans l'obligation d'en informer la BDF.

Par **Mirabelle05**, le **10/03/2018** à **19:25**

Bonsoir toutes les excuses pour l'oubli du bonjour ce n'est pas dans mes habitudes.

Merci pour votre retour, je vais bien entendu en informer le tribunal.

Mais si toutefois, je débloque ses actions et achète la voiture avant la décision du juge. Que pourrait-il se passer?

Cela me serait-il préjudiciable?

Merci.

Par **Mirabelle05**, le **10/03/2018** à **20:01**

Rebonsoir,

J'ai oublié de préciser que quatre créanciers sont également portés au dossier de surendettement. Je sais que je ne peux privilégier un créancier au dépend d'un autre.

Comment faire dans ce cas? L'achat de la voiture permettrait de verser le montant des anciennes échéances pour un autre créancier.

Re merci